

Conseil municipal du jeudi 11 février 2016

Echos des échanges et

Interventions de Lysiane Alezard

Adoption du procès verbal de la séance précédente

J'ai interpellé le maire sur l'un des extraits de ce PV qui lui fait dire "je le suis déjà assez exprimé" alors qu'il avait dit "j'ai fait assez de urbanisme pour ce soir ". Je m'étais en effet étonnée qu'il parte si tôt, avant même le débat sur le plan local de urbanisme.

A. Santini

J'ai dit que je vous avais assez entendue, que la santé ne me permettait pas d' en entendre encore plus. Vous avez ensuite lu un manuel soviétique...

Délibération n°1 - Dématérialisation du dossier du conseil municipal

M. Lefevre

Signature d'une convention individuelle pour chaque élu. Prend en compte perte et casse et aussi traitement des données personnelles.

Un marché global. Abonnement 4G à l'étude sur 4 mois.

Opérateur dans le cadre d'un marché ville.

Délibération N°17 - Rapport sur l'exécution des marchés

46 commissions en 2015 - 90 lots.

Pas de contentieux.

En 2015, volume de 21 millions d'euros hors taxe.

Délibération n°11 – Budget primitif de la commune pour 2016

Mme Letournel, adjointe aux finances

La péréquation ne cesse d'augmenter tant au détriment de la ville que de l'EPT. Se conjugue à la baisse des dotations.

Variations de flux financiers liés à la métropole.

Les attributions de compensations prennent le relais d'anciennes attributions, à la baisse.

Baisse de 3 millions d'euros dans les financements perçus jusque-là.

Programme de maîtrise des charges, pour anticiper la baisse des dotations et continuer à investir et innover, pour des services attrayants pour l'ensemble des Isséens.

Une année de transition entre des investissements en cours en fin d'opération et des investissements qui sont lancés pour maintenir un haut **niveau de prestations**. Une démarche productive de maîtrise des coûts et des investissements. Recherche permanente d'amélioration au service des habitants.

L. Alezard

Votre document budgétaire confirme évidemment les orientations que vous avez brossées lors du dernier conseil municipal. Je souhaite d'abord revenir sur le contexte national qui nous est posé, voire imposé, comme commune, puis m'arrêter sur les choix que vous nous présentez pour la ville.

Je ne reviens pas sur le montant inédit et insupportable de la baisse des dotations de l'Etat, qui touche plus fortement les communes. Mais on ne peut la banaliser, y compris pour notre ville puisque les 2 millions perdus cette année s'ajoutent aux 2 millions perdus l'an dernier. Il ne s'agit pas que d'une baisse de nos moyens. Les conséquences globales sur l'investissement public et donc sur l'emploi sont désastreuses ! Qu'il s'agisse de l'Association des maires de France ou de M. Gilles Carrez, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, la baisse de l'investissement est évaluée entre 8 et 10% par an jusqu'en 2017 !

Une telle tendance ne saurait favoriser la croissance. Cela pèse nécessairement sur la bonne santé de notre pays, confirmant ainsi que la baisse des dotations est un non sens économique.

D'autant que le mécanisme très complexe de circuits financiers mis en place entre la métropole, les territoires et les communes ne donne pas de visibilité positive pour nos finances.

Mais ce qui vous insupporte plus que tout, c'est la péréquation, le cauchemar de M. Devedjian. Vous ne supportez pas que des villes plus riches aident des villes plus en difficultés. Pourtant, lorsque l'on regarde la part de la péréquation dans nos dépenses, elle ne compte pas pour plus de 3,8% !

Face à la baisse des dotations, vous répondez économie, fiscalité très basse, endettement minimum et vous faites front grâce à une capacité d'autofinancement élevée, quand la plupart des communes sont obligées d'augmenter les impôts, de gérer au mieux leurs emprunts et de baisser leur niveau d'activité. Votre choix s'inscrit finalement dans la même logique que le gouvernement puisque vous réduisez la dépense publique, à un moment où les besoins sociaux et environnementaux, y compris à Issy les Moulineaux, augmentent.

Vous réussissez à diminuer les frais de personnel, mais la part que représentent ces dépenses dans notre budget de fonctionnement reste basse, vous vous en vantez. 30,4%, c'est le signe que notre service communal pourrait être bien plus développé, notamment dans nos différents quartiers.

Alors puisque notre commune a encore beaucoup de moyens et peut se payer un niveau d'endettement de seulement 12 euros par contribuable, vous pourriez nous proposer un budget primitif qui permette :

- d'augmenter le budget du CCAS, pour venir en aide au nombre croissant de personnes en précarité énergétique, pour un soutien plus important au départ en vacances de personnes en difficulté économique

- de rendre gratuites les nouvelles activités périscolaires. Vous qui aimez tant vous targuer d'innover, vous faites ici partie des 34% de maires qui ont fait le choix de faire payer les familles.
- de consacrer plus de moyens au soutien aux locataires de bonne foi qui se retrouvent à la rue pendant la période des expulsions
- de créer un ou plusieurs mairies annexes, dans une ville très étendue, pour favoriser un service public local de proximité
- de soutenir la rénovation énergétique de bâtiments anciens
- d'encourager la démocratie locale en soutenant des appels à projet associatifs et citoyens et des conseils citoyens dans les quartiers et les résidences sociales
- de consacrer les moyens nécessaires à généralisation de pistes cyclables.
- D'augmenter le budget de la culture pour favoriser des créations et favoriser l'accès à la culture d'un public plus large
- De revenir à une gestion publique de la restauration scolaire, pour en améliorer la qualité et les tarifs

A Santini

De quelle ville parlez-vous ? De Bagneux ? Tout le monde sait que vous avez quitté la ville.

M. Guilcher, adjoint à l'action sociale

Nous n'avons pas dépensé tout le budget du ccas. Vous le saurez quand vous viendrez à la commission de l'action sociale.

Mme Letournel

Vous semblez me taxer d'une vision particulière négative sur les fonds de péréquation. On s'élève contre le fait qu'ils augmentent. On s'inquiète que les villes qui les reçoivent soient bien gérées.

ASantini

Retournez dans votre ville préférée.

LAlezard

On voit bien votre mépris pour les villes populaires.

ASantini

Je ne dirais pas ce que je pense de vous, ce serait désobligeant. Mais vu votre ton !

Mme Letournel

Temps d'activités périscolaires : nous ne sommes plus dans ère du tout gratuit. Il faut apprendre à payer.

Les activités tiennent compte du taux de effort donc la politique sociale s'exerce pleinement.

A. Santini

Une ville riche l'est parce qu'elle est bien gérée.

12000 emplois arrivent dans la rue Guynemer. Google France est intéressé pour travailler avec nous. Vous même, vous avez essayé de convaincre des entreprises ?

Délibération N°12 – fixation des taux d'imposition des contributions directes locales pour 2016 (non prononcée car le maire n'a pas laissé de temps au débat)

Les taux proposés restent stables, comme depuis plusieurs années. On peut considérer que c'est une bonne chose compte tenu que la feuille d'impôt augmentera quand même avec la hausse de +1% votée par le Parlement et que le pouvoir d'achat des Français est en berne.

Mais je continue de penser que pour augmenter le pouvoir d'achat, ce sont les salaires qu'il faut augmenter (vous pourriez le réclamer au parlement, avec les députés front de gauche...). On peut aussi se dire que cette stabilité profite aux personnes qui paient des impôts et n'est donc pas un plus pour les familles les plus en difficultés. Enfin, en poursuivant votre obsession de 0 endettement ou presque (12 euros par contribuable) par 0 emprunt et des taux d'imposition stables, dans une période de réduction des dotations, vous arrivez certes en tête des communes, mais vous vous privez de marge de manœuvre pour les investissements des années à venir !

L'impôt est voué aux gémonies du fait des inégalités qu'il génère et parce que ce sont toujours les mêmes qui paient plus, mais rappelons tout de même que l'impôt est ce qui permet de répondre à l'intérêt général. Encore faut-il qu'il soit justement réparti.

Délibération n°13 – subventions aux associations

Délibération amendée sur table

Mme Letournel

Association Trait d'Union va recevoir une subvention plus importante.

Donner un coup de pouce à la trésorerie de l'association. Oui avons travaillé avec elle.

L.Alezard

Globalement, la subvention accordée diminue de 2,2%. Ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle, mais vous aurez beau jeu de dire que cette diminution est liée à la baisse des dotations de l'Etat. C'est hélas l'une des conséquences désastreuses de cette réduction de la part de l'Etat puisque les associations, dont font partie 2 Français sur 3, acteurs essentiels du lien social de la dynamique des communes, paient le prix fort. Et je n'évoque même pas les conséquences, pour les jeunes, de l'annonce faite par le département de la suppression du Pass 92 pour la culture et le sport, qui va là encore aggraver la situation des associations.

Plus précisément, quelques interrogations sur la présentation de cette délibération.

- qu'est-ce qui explique, dans vos catégories d'associations, le rapprochement entre relations internationales et européennes et communauté juive ? En outre, si par « communauté juive », on désigne l'ensemble des juifs pratiquants, je m'étonne qu'elle puisse bénéficier de subventions publiques. J'avoue avoir le même genre d'interrogation sur le rapprochement entre démocratie locale et communauté arménienne. En l'occurrence, cette catégorie ne comporte aucune association favorisant la démocratie locale (comment s'en étonner lorsque l'on voit comment vous considérez le pluralisme). Je pense à des associations pourtant bien dynamiques sur la ville, comme Actevi ou Val de Seine Vert par exemple. Par ailleurs, désigner des

citoyens par leur appartenance à une « communauté » relève plus d'un américanisme qui a peu à voir avec la république française.

- Parmi les associations dont la subvention baisse beaucoup, pouvez-vous nous expliquer la réduction de 70000 euros pour l'entente pongiste isséenne, dont on connaît les très bons résultats ? Idem pour le club de tennis (-28000) et le club de badminton (-31000)., eux aussi très réputés

Baisse en trompe l'oeil car mise à disposition de personnels pour certaines associations. Présentation des catégories : un angle pratique car correspond à des délégations d'élus. Un regroupement qui s'en rapproche.

M. de Carrère

Clubs sportifs concertés pour l'évolution.

Ping pong et tennis ont réduit leur perspective de haut niveau.

Badminton : baisse des moyens et meilleurs résultats.

M. Lefevre

Chiffres reflètent le soutien financier cash de la ville mais pas le soutien global aux 500 associations de la ville. Mise à disposition de salles. De nombreuses associations de villes voisines jaloussent notre soutien au monde associatif.

Délibération n°14 – Contrat local de sécurité – actions de prévention. Participation financière de la ville au titre de l'année 2016

En matière de sécurité, les actions de prévention sont d'une grande utilité, même si la prévention ne saurait s'y résumer. Les actions proposées vont donc dans le bon sens. Je voudrais à nouveau noter l'intérêt du dispositif Passerelle, qui devrait inciter l'éducation nationale à faire les efforts budgétaires nécessaires pour qu'il y ait moins d'élèves par classe.

Enfin, Monsieur le maire, suite à la demande que j'avais formulée que les élus puissent être largement représentés au CLSPD, vous m'y avez associée avec d'autres, je vous en sais gré. Je pense qu'il serait toutefois utile qu'un véritable débat puisse s'instaurer lors de ces séances, sur des questions qui méritent d'être largement discutées.

Vœu présenté par le groupe socialiste contre la fusion des départements du 78 et du 92 **Thomas Puijalon**

Félicitation au maire élu VP de la métropole.

Issy intrinsèquement liée à la métropole. Imbriquée à Paris.

Souhait qu'on ajoute à une nouvelle couche au mille feuilles.

Les collectivités sont capables de faire de grandes choses.

Nathalie Pitrou, adjointe aux conseils de quartiers, conseillère départementale

Merci de nous offrir l'occasion de féliciter le maire pour son élection de Vice président à la métropole du Grand Paris.

Encore besoin des départements pour servir l'intérêt général. Projet de fusion va dans le sens de l'avenir, avant la disparition des départements.

Opportunité pour des économies d'échelle.

1,5 million d'emplois.

Engagement d'aucune dépense nouvelle dans ce nouvel établissement.

Création d'un centre interdépartemental pour handicapés dans les Yvelines.

L. Alezard

Mme Pitrou confirme ainsi la disparition programmée de notre département alors qu'elle n'a pas été élue pour cela. Ce que contestent d'ailleurs de nombreux élus des Yvelines. Car dans l'intérêt de qui cette fusion va t elle se faire ? La métropole se construit autour de la petite couronne, sans coopération avec la grande couronne, c'est regrettable. Cette fusion ne rompt pas cette logique, au contraire, elle renforce la tendance à vouer la dépense publique aux économies.

Malheureusement, la loi MAPTAM permet d'en arriver là et en plus, de ne pas consulter les habitants.

Mais si vous êtes fières de cette fusion, alors ne craignez pas d'en débattre publiquement et de demander leur avis aux habitants.

Je voterai le vœu, même s'il est un peu trop enrobé à mon goût et qu'il aurait dû pointer la nécessité d'une consultation.

Questions d'actualité

Quelles conditions de départ d'Orange lab ?

Orange lab va quitter les lieux en avril mai. Travaux de désamiantage en juin.

Aucun permis encore déposé. Consultation de la Caisse des dépôts (propriétaire du foncier) .

Aménagement entre 2016 et 2020

Lycée Ionesco

M. De Carrère

Intervenues auprès des différentes personnes en charge du dossier.

Le rectorat justifie le transfert par la difficulté du lycée à accueillir les jeunes de la filière générale. Qui n'a pas anticipé ?

La ville à rappelé que dans le cadre de la ZAC Léon blum, elle pourrait mettre à disposition une extension.

Très bons résultats au bac

Les 2 questions que j'ai posées

Concernant l'accès aux sorties pour les personnes handicapées

Lors du dernier conseil municipal, nous avons adopté l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), pour les personnes à mobilité réduite et handicapées. L'accès aux équipements et à l'espace public est une chose, l'accès aux activités municipales en est une autre. Le CCAS proposait régulièrement, il y a un an encore, des sorties pour les personnes handicapées. Il semblerait que ce ne soit plus le cas. Qu'en est-il donc **aujourd'hui** ? Quelles sont leurs conditions d'accès ?

M. Guilcher

Accessibilité reste indispensable dans les ERP (établissements recevant du public) 9 millions de travaux.

Sorties CCAS ont eu lieu en 2015 et continueront, y compris dans les cinémas.

Une aura lieu en avril, en attente de la programmation nationale.

Concernant l'entretien de la résidence Verdun

Depuis plusieurs mois, l'entretien des immeubles de la résidence Verdun, notamment le 87, laisse à désirer. Qu'il s'agisse du ménage ou de travaux plus ou moins importants, les résidents ont l'impression d'être oubliés. Est-ce que la perspective du réaménagement total du quartier fait que ces logements, destinés à être démolis dans les 10 ans, ne font plus l'objet d'une attention soutenue du bailleur et de la ville ?

Gérard Martin, adjoint au logement

Cette question ne dépend pas de la ville mais du bailleur.

Aucune réclamation de locataire indépendant.

Une pétition en novembre 2015 sur présence de souris. La ville est intervenue. Société mandatée et plus aucune réclamation.

Pourquoi que le 87 ?